

RCS : BAR LE DUC

Code greffe : 5501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAR LE DUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

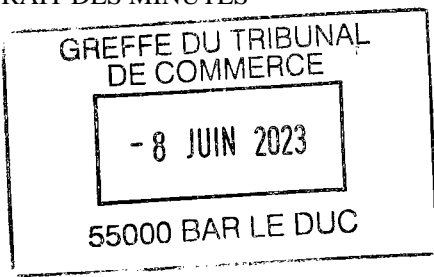
Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1984 B 00041

Numéro SIREN : 330 252 693

Nom ou dénomination : FIDUREX

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000006



Tribunal de Commerce
Monsieur le Président
5, Rue François de Guise
55000 BAR LE DUC

REQUETE

À Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de BAR LE DUC

Je soussigné, François PETITJEAN, président de la société

FDUREX

Société par Actions Simplifiée au capital de 900 477 €, dont le siège social est à BAR LE DUC (55000) – 29, Boulevard de la Rochelle et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAR LE DUC sous le numéro 330 252 693,

A l'honneur de vous exposer que la Société:

- a conformément à ses statuts, arrêté ses comptes au 31 août 2022,
- doit, en application des dispositions statutaires, convoquer l'assemblée générale des associés à l'effet d'approuver les comptes annuels, et ce avant le **31 mai 2023**

Compte tenu de difficultés d'ordre administratif, l'assemblée des associés ne peut se tenir dans les délais prescrits,

C'est pourquoi le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger de **trois (3) mois** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 août 2022, soit jusqu'au 31 août 2023.

Fait à BAR LE DUC
Le 31 mai 2023

François PETITJEAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'François PETITJEAN', written over a horizontal line.

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAR-LE-DUC

ORDONNANCE

Nous, Xavier HOSPITAL, **Président du tribunal de commerce de Bar-le-Duc**, assisté de Xavier BERNARD, greffier,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS FIDUREX
29 boulevard de la Rochelle
55000 BAR-LE-DUC
RCS Bar le Duc 330 252 693,

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/08/2022

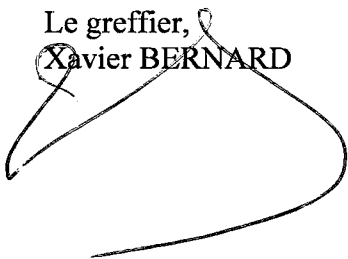
Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de commerce,

PROROGEONS jusqu'au 31/08/2023 le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2022 de La SAS FIDUREX 29 boulevard de la Rochelle 55000 BAR-LE-DUC RCS Bar le Duc 330 252 693 ;

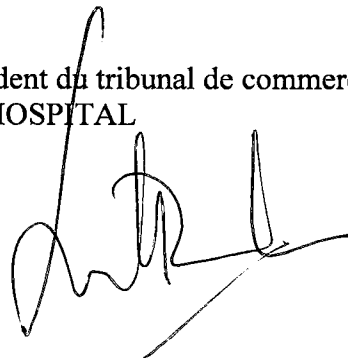
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Bar-le-Duc, le 13/06/2023

Le greffier,
Xavier BERNARD



Le Président du tribunal de commerce
Xavier HOSPITAL



Frais de greffe de la présente ordonnance : 31.99 € TTC (21.74 € HT – 4.35 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme

